

15 - SEM Micropolis - Rapport annuel des élus administrateurs - Année 2015

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : L'article L 1524-5 (14^{ème} alinéa) du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux conseils d'administration des sociétés d'économie mixte (SEM).

En tant qu'actionnaire à hauteur de 30 % et en respect des dispositions statutaires, la Ville de Besançon dispose de 4 sièges au conseil d'administration de la SEM Micropolis. Mme WERTHE (suite au départ de M. VIENET), M. FOUSSERET, M. LIME et M. MORTON sont les élus représentant la Ville de Besançon en 2015.

Le rapport d'activité 2015 soumis au Conseil Municipal est issu des documents présentés à l'assemblée générale de la SEM Micropolis le 20 juin 2016.

1. Présentation de la société

Les principaux éléments de l'objet social de la SEM Micropolis sont les suivants :

- l'exploitation, la gestion et l'entretien du Parc des Expositions et des Congrès
- la conception, l'organisation, l'animation de foires, salons et événements

et d'une façon générale, toute opération financière, commerciale, mobilière et immobilière pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et en faciliter la réalisation.

Le siège social est sur le site de Micropolis, 3 boulevard Ouest à Besançon.

La gestion, l'entretien et l'animation du Parc des Expositions et des Congrès sont confiés à la SEM Micropolis par le Syndicat Mixte de Micropolis (SYMM), propriétaire des bâtiments, via une délégation de service public (DSP) d'une durée de 8 ans, qui arrivera à échéance le 31 décembre 2016.

La SEM Micropolis propose à la location l'ensemble du site, et également de façon indépendante différentes salles, amphis, halls, une salle de spectacle (configuration assis /debout), plusieurs espaces cocktail et restauration.

L'effectif moyen de la SEM est de 44,83 ETP dont 34,8 ETP permanents (45,84 ETP en 2014).

Le conseil d'administration est présidé par M. FOUSSERET, Maire de Besançon.

Le capital social est fixé à 100 000 € répartis en 5 000 actions de 20 € chacune. La part du capital de chaque actionnaire est la suivante :

Actionnaire	Nombre d'actions	Part dans le capital
Département du Doubs	1 500	30 %
Ville de Besançon	1 500	30 %
CCID	400	8 %
Chambre Agriculture	300	6 %
Chambre de Métiers	300	6 %
Caisse d'Epargne BFC	330	6,60 %
Crédit Agricole FC	330	6,60 %
Crédit Mutuel	340	6,80 %

Il n'y a pas eu en 2015 de modification de la structure juridique (composition du capital social, statuts...) et la SEM Micropolis fonctionne dans le respect du cadre réglementaire et financier spécifique aux SEM.

La SEM Micropolis n'a pas distribué de dividendes en 2015.

Au cours de l'exercice 2015, le conseil d'administration s'est réuni trois fois et l'assemblée générale a été convoquée une fois notamment pour approuver les comptes de l'exercice précédent.

2. Rapport d'activité

L'année 2015, sans Micronora, car année impaire, a vu le maintien d'un bon niveau d'activité.

Cependant, la vigilance reste indispensable car le contexte économique est particulièrement difficile et concurrentiel, avec des conséquences directes sur les moyens consacrés par les exposants ou les organisateurs de manifestations aux salons, foires ou congrès.

En 2015, l'activité des salons à Micropolis est restée bonne, avec la nécessité d'adapter la configuration avec des offres de plus petite taille : les exposants cherchent toujours à être présents dans les salons accueillis ou organisés par la SEM, mais à moindre coût.

L'activité restauration a également dû s'adapter à des demandes de prix extrêmement basses.

L'année 2015 enregistre une bonne fréquentation globale, ce qui montre la qualité des événements et le maintien de leur attractivité. A noter que la SEM Micropolis ne s'est pas lancée dans la création d'événement notable en 2015, le contexte économique et l'arrivée prochaine de l'échéance du contrat de DSP en cours étant peu favorables à la prise de risque.

La salle de spectacle de Micropolis a présenté 28 concerts en 2015 (contre 24 en 2014) pour 44 089 spectateurs. Cette activité stagne depuis plusieurs années. Elle se trouve confrontée à une concurrence forte du Zénith de Dijon et de l'Axone de Montbéliard qui font partie des grands réseaux nationaux.

Près de 400 000 visiteurs ont fréquenté le site en 2015. La principale manifestation reste la Foire Comtoise, qui a accueilli 158 000 visiteurs, ce qui est quasiment un record de fréquentation. Les autres rendez-vous «grand public» ont été la Foire de Pentecôte (20 000 visiteurs), la Haute Foire (organisée à Pontarlier - 26 000 visiteurs) et Luna Park (20 000 visiteurs).

Parmi les salons organisés ou accueillis en 2015, citons : Animalia, Rétropolis, Tatoon show, le salon Bio & Co, la Biennale des arts plastiques, Talents & Saveurs, mais aussi la Bourse aux vélos, Camping Car Folies, le salon de la Mariée, le Carrefour des Maires...

En ce qui concerne l'accueil et l'organisation de congrès, la SEM poursuit ses efforts pour maintenir un niveau d'activité correct, dans un secteur où, là aussi, la concurrence est très présente. En 2015, le site a par exemple accueilli «FestiComtois» du Crédit Agricole avec près de 15 000 personnes, le Medtec (environ 3 000 personnes), les congrès de la Société Nationale de Médecine Interne, de l'ADBU (bibliothèques universitaires) ou du CNSA (Ambulanciers).

3. Rapport financier

Les états financiers 2015 ont été approuvés sans réserve par le commissaire aux comptes. Ils ont été votés par l'assemblée générale ordinaire de la SEM Micropolis le 20 juin 2016.

Le total du bilan s'établit à 15 858 K€, le résultat 2015 est un bénéfice de 233 K€.

3.1. Chiffres-clés

En K€	2015	2014	2013
Fonds propres	1 848	1 615	1 382
Chiffre d'affaires	6 201	6 323	5 615
Résultat d'expl°	211	270	10
Résultat net	233	234	76

Rappel : les états financiers sont une «photographie» à un instant donné, au 31 décembre

La structure financière est saine, avec un niveau de fonds propres qui se renforce par les excédents annuels réalisés. La société est peu endettée (un emprunt remboursé conformément à l'échéancier, il reste 42 K€ de capital restant dû au 31/12/2015).

Les principaux indicateurs de gestion et financiers (EBE, résultat, taux de marge) sont positifs. Ils traduisent la capacité de la SEM Micropolis à porter des projets et à assurer son activité.

3.2. Etats financiers

Bilan

Sur un total de 15 858 K€, l'actif et le passif intègrent une valeur nette de 12 511 K€ qui correspond aux biens immobiliers et mobiliers mis à disposition de la SEM par le Syndicat mixte de Micropolis via un contrat de délégation de service public.

Le total du bilan sous déduction de ce montant est donc ramené à 3 347 K€, et correspond aux flux générés par l'activité.

A l'actif, la trésorerie est positive de 1 983 K€. Son niveau élevé au 31 décembre est destiné à couvrir les frais de structure du début d'année suivante (activité traditionnellement ralentie au 1^{er} trimestre) ainsi que les engagements financiers vis-à-vis du Syndicat Mixte.

Les autres postes d'actifs sont peu significatifs, hormis le fonds commercial valorisé à 515 K€, et les créances clients pour 517 K€. Ces créances ne présentent pas de risques de recouvrement.

Au passif, les fonds propres représentent 1 848 K€ et les dettes d'exploitation (fournisseurs, dettes fiscales et sociales) 982 K€.

En respect des dispositions du contrat de délégation de service public conclu avec le Syndicat Mixte de Micropolis, la SEM Micropolis constitue une provision pour renouvellement et grosses réparations des biens mis à disposition par le SYMM, pour un montant cumulé de 473 K€ à fin 2015.

Résultat

Le total des produits est de 6 414 K€, le total des charges après impôts de 6 181 K€, ce qui aboutit à un bénéfice net de 233 K€.

Le chiffre d'affaires s'établit à 6 201 K€, en léger retrait par rapport à 2014 qui était une année avec Micronora, et en hausse de + 11 % par rapport à 2013, année comparable sans Micronora. Le chiffre d'affaires se répartit entre 78,72 % d'activité «événementiel» (salon-foires-locations) et 21,28 % d'activité restauration.

Du côté des charges, la masse salariale est le principal poste avec 2 138 K€ auxquels s'ajoutent 659 K€ de recours aux personnels intérimaires et intermittents, soit un total de 2 797 K€. Ce poste représente donc 45 % du total des charges. Des efforts ont été menés par la société pour maîtriser les dépenses de personnel en 2015 et les adapter au mieux aux besoins de l'activité.

Les autres postes de charges significatifs sont les frais de location et manutention (montage, démontage, nettoyage) pour 762 K€, les frais de communication & publicité pour 598 K€, les frais de maintenance et entretien (289 K€), et les fluides (259 K€). Ces postes connaissent des variations en fonction de l'activité. En 2015, l'effort commercial a entraîné une hausse des dépenses de communication, mais globalement les charges restent maîtrisées.

Enfin, en respect des dispositions du contrat de délégation de service public avec le SYMM, la SEM Micropolis a constaté dans ses charges 2015 une redevance de 130 K€.

3.3. Liens financiers avec la Ville de Besançon

La Ville de Besançon a utilisé des salles, facturées par la SEM Micropolis. Inversement, la Ville a facturé à la SEM les consommations d'eau, la redevance d'assainissement, et la mise en place de jalonnement.

Le Conseil Municipal a été sollicité une fois en 2015 pour approuver le rapport des élus administrateurs de la SEM Micropolis au titre de 2014.

Conclusion

La SEM Micropolis a réalisé une bonne année 2015. Compte tenu du contexte concurrentiel et économique difficile, les prévisions budgétaires ne laissaient pas espérer un tel niveau d'activité et de résultat. La SEM a su adapter son offre et sa gestion à l'évolution des demandes pour maintenir son activité. La situation financière est saine.

Proposition

Le Conseil Municipal de Besançon est invité à se prononcer sur le présent rapport, soumis par les élus représentant la Ville au conseil d'administration de la SEM Micropolis, et qui porte sur l'activité, l'administration de la société et sur les états financiers 2015.

«M. Ludovic FAGAUT : Je voulais poser une question concernant la SEM Micropolis et notamment le renouvellement de la DSP. J'y ai participé et c'est vrai qu'au démarrage de cette DSP trois prétendants se sont positionnés, la SEM Micropolis et deux autres structures qui sont de renommée nationale voire au-delà, qui gèrent d'autres grandes salles de spectacle, des Zénith à travers toute la France notamment. Et à l'arrivée, avec le cahier des charges, qui est pourtant connu de tout le monde et ces trois grands groupes peuvent répondre très facilement, nous nous retrouvons avec une seule structure qui répond, c'est la SEM Micropolis.

Effectivement nous constatons l'effondrement de tout ce qui touche les politiques de congrès, c'est de plus en plus complexe sur le territoire national mais n'est-ce pas non plus un manque d'attractivité de la ville par rapport à cet effondrement des congrès et aussi un recul ou en tout cas une sortie de ces deux autres grandes structures nationales qui ne sont pas allées au bout de cette DSP ?

M. LE MAIRE : Je ne sais pas quel est le montant de l'argent que ces sociétés voulaient gagner mais la Société d'Économie Mixte gagne de l'argent. Elle participe à la vie de cette ville. J'étais plutôt heureux que trois sociétés répondent. Quand les choses sont bien gérées, qu'il y a des résultats, Monsieur FAGAUT, c'est vrai que d'autres sociétés hésitent à venir en se posant la question : qu'est-ce qu'on peut apporter de plus puisque les choses sont bien gérées ? Je ne peux pas vous dire quelles sont les sociétés qui ont répondu. D'abord c'est le SIM qui a reçu les offres, ce n'est pas la SEM, nous SEM on a répondu comme vous le savez mais après les autres sociétés je ne sais pas si elles ont répondu ou pas, il me semble que non mais pourquoi, je ne sais pas, on peut se poser la question. Ce que je sais, par contre et nous l'avons d'ailleurs dit lors d'une réunion à Saint-Jacques il y a deux ou trois jours, Besançon est une ville intéressante en matière de congrès. Micropolis peut accueillir des grands congrès, c'est particulièrement bien placé avec les lignes de tram directement jusqu'à la gare, lignes de tram pour descendre en ville, du parking en entrée de ville. Il y a le Kursaal qui accueille des congrès plus petits et il y a par contre une demande peut-être pas très satisfaite pour des congrès de 400 ou 500 personnes dans le centre-ville. C'est pour cela que parmi les tests immobiliers, les tests de sensibilité opérateurs que nous avons, il y a une réflexion pour un centre des congrès non géré par la Ville mais qui serait dans le cadre de l'Hôpital Saint-Jacques. C'est ce que j'ai déjà dit à plusieurs reprises et on a présenté cela publiquement lundi soir avec Dominique.

Besançon est une belle ville qui attire beaucoup, c'est une ville à dimension humaine, une ville verte avec un patrimoine culturel et intellectuel très fort. Je pense qu'on a effectivement un certain nombre d'atouts dans ce domaine. Les congrès, il y en a moins, il y a de moins en moins d'argent, donc ils sont plus petits et ils dépensent moins. Mais il y a là pour nous une niche de développement économique, c'est pour cela que cette SEM est en train d'être étudiée parmi d'autres possibilités sur Saint-Jacques.

Y a-t-il des questions ? Des abstentions ? 2. Des oppositions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1 (1 abstention), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 52
Contre : 0
Abstentions : 2

Récépissé préfectoral du 26 septembre 2016.